



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210713-BUR-AG-21-074-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 juillet 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet de mise en place d'actions de médiation numérique

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de mise en place d'actions de médiation numérique

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la stratégie de territoire intelligent 2019-2022 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'adoption par le Conseil communautaire du 1^{er} mars 2021 de la feuille de route « Numérique & smart city » ;

Considérant que le projet de mise en œuvre d'actions de médiation numérique est éligible à la priorité d'investissement 2c du PO FEDER 2014-2020 : « Renforcer les services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique », avec pour objectif spécifique régional : « augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative » ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Plan de financement du projet de mise en place d'actions de médiation numérique

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

- Le projet de mise en place d'actions de médiation numérique intégré à la feuille de route « Numérique & Smart City » ;
- Le plan de financement de ce projet, et la demande de financement associée auprès de l'Investissement Territorial Intégré au titre de la priorité d'investissement 2c du PO FEDER 2014-2020, comme suit :

- **Dépenses** 155 750 € HT

- **Recettes**

o PO FEDER 2014-2020 (PI 2c)- ITI : 50 % soit 77 875 €

o CAB (autofinancement) : 50 % soit 77 875 €

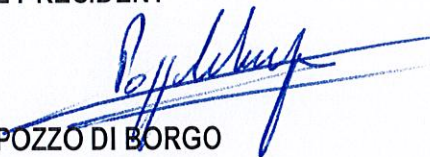
AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **16 JUIL. 2021**
et publication ou notification
du **16 JUIL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHIRAOUI